



United Nations
Convention to Combat
Desertification



UNCCD
COP17
ULAANBAATAR 2026

CNULCD COP17

GUIDE INFORMEL

OULAN-BATOR, MONGOLIA
DU 17 AU 28 AOÛT 2026



RESTORING LAND
RESTORING HOPE

Juillet | 2026

17ème session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

Oulan-Bator, du 17 au 28 août 2026

15-16 août	Consultations régionales
15 août	Réunions du CRIC et du Bureau du CST
16 août	Réunion du Bureau de la COP
17-28 août	Conférence des Parties (COP)
Du 17 au 21 et le 27 août	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC)
18-21 août	Comité de la science et de la technologie - CST
Du 24 au 27 août	Dialogues ministériels / segment de haut niveau ; journées thématiques
17-28 août	L'Agenda d'Action, événements parallèles et espace d'exposition

Ce guide informel a été élaboré par le secrétariat de la CNULCD dans le but d'aider les participants aux réunions d'Oulan-Bator à faire de cette session un succès. Il vise à donner un aperçu de la structure, du programme et des points à l'ordre du jour de la COP 17, du CST 17 et du CRIC 24, ainsi que des informations pratiques sur le déroulement des travaux dans les cadres formels et informels. Ce guide n'a pas pour but de formuler des propositions de fond concernant les décisions qui seront prises lors de la COP, mais de favoriser une organisation efficace des travaux et des discussions ciblées pendant les sessions.

Le secrétariat tient à souligner qu'il s'agit d'un guide informel et qu'il ne doit pas être considéré comme un document officiel.



United Nations
Convention to Combat
Desertification



UNCCD
COP17
ULAANBAATAR 2026



Introduction

La dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) se tiendra à Oulan-Bator, en Mongolie, du 17 au 28 août 2026. Cette conférence s'articulera autour d'un programme de négociations ambitieux, avec des thèmes allant de la préservation des pâturages à un cadre mondial de lutte contre la sécheresse. La COP proposera également l'Agenda d'Action comprenant des événements, des spectacles et des réunions organisés par un large éventail de parties prenantes. Le segment de haut niveau se tiendra au cours de la deuxième semaine de la COP et comprendra trois dialogues ministériels. Quatre journées thématiques serviront de cadre à cette deuxième semaine.

La conférence s'articulera autour de deux axes principaux :

1. La Zone bleue, qui abrite les salles de réunion officielles, les bureaux du personnel de la CNULCD et de l'équipe chargée de la conférence, les salles de réunion destinées aux groupes régionaux et aux groupes d'intérêt, ainsi que les pavillons des Parties et des principales organisations. Toutes les réunions et manifestations de haut niveau, les négociations et les réunions des groupes régionaux se dérouleront au sein de la Zone bleue. Son accès est réservé aux délégués nationaux, aux observateurs et aux organisations de la société civile ainsi qu'aux entités du secteur privé accréditées, qui sont officiellement enregistrées auprès de la COP via le système Indico. La Zone bleue est surveillée par les services de sécurité et de sûreté des Nations unies, en collaboration avec les services de sécurité du pays hôte.
2. La Zone verte, qui comprend d'autres pavillons, des espaces événementiels et une zone d'exposition. La Zone verte est destinée à accueillir une grande variété d'événements, d'expositions et de réunions liés aux thèmes de la COP et est également accessible au grand public. Elle dispose de son propre système d'inscription, mais les participants inscrits à la Zone bleue peuvent également y accéder. Le pays hôte est chargé de l'organisation de la Zone verte.



1. Début de la COP et des réunions de ses organes subsidiaires

Bien que cette réunion de deux semaines soit généralement appelée « COP 17 », elle se compose en réalité de sessions de la COP et de ses deux organes subsidiaires : le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et le Comité de la science et de la technologie (CST). La COP elle-même prend différentes formes : elle se réunit dans le cadre d'un segment de haut niveau et d'une plateforme de dialogue avec la société civile, en plus des séances plénières habituelles, et elle met également en place un Comité plénier (COW) en tant qu'instance plus adaptée, sur le plan procédural, aux négociations sur les points de son ordre du jour.

L'ouverture officielle de la COP aura lieu lors de la séance du lundi 17 août au matin. Il s'agira d'un événement festif et solennel, avec des discours d'ouverture prononcés par un petit nombre de représentants de haut niveau ainsi que par des groupes régionaux et des groupes d'intérêt. Si certaines Parties souhaitent prononcer un discours d'ouverture, elles pourront le faire plus tard dans l'après-midi du lundi. La COP adoptera ensuite son ordre du jour et son organisation des travaux, élira la plupart des membres du Bureau (pour plus de détails, voir le chapitre 3.3) et mettra en place le COW.

La séance plénière de la COP s'achèvera une fois ces premières tâches procédurales accomplies et, immédiatement après, un président du COW sera nommé et le COW commencera ses travaux. Son ordre du jour ne comportera que quelques points lors de sa première réunion : (1) le programme et le budget de la CNULCD, (2) le rapport du groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique, et (3) le cadre d'action contre la sécheresse. Le fait d'aborder ces points dès le début vise à leur accorder suffisamment de temps pour les négociations au niveau des groupes de contact. Le COW tiendra trois autres séances plénières au cours de la première semaine et deux séances au cours de la deuxième semaine, dont la dernière, prévue le jeudi 27 août, sera consacrée à l'adoption de ses décisions.

Parallèlement au COW, le CRIC débutera lundi après-midi. Il se réunira lors des séances du matin et de l'après-midi le mardi, lors de la séance du matin le mercredi et lors de la séance de l'après-midi le vendredi. Par la suite, son groupe de contact poursuivra ses travaux, dans le but de faire adopter toutes les décisions inscrites à son ordre du jour d'ici le jeudi 27 août.

Le CST ouvrira sa première réunion mardi matin, parallèlement au CRIC. Il poursuivra ses travaux mardi après-midi, mercredi matin et jeudi après-midi, ainsi qu'au sein de son groupe de contact, dans le but de finaliser toutes les décisions inscrites à son ordre du jour lors de sa dernière séance, le vendredi 21 août.

Ainsi, les séances plénières du CRIC et du CST ne se tiendront que pendant la première semaine, à l'exception de la dernière séance plénière du CRIC, prévue le jeudi de la deuxième semaine. Seules deux séances plénières pouvant se tenir en parallèle, si les séances plénières du CRIC et du CST se tiennent simultanément, celle du COW n'aura pas lieu.



2. Aperçu des négociations

La COP 17 devra prendre une multitude de décisions importantes sur les thèmes suivants, entre autres :

- **Les pâturages et les éleveurs, ainsi que les terres agricoles**, seront au centre de l'attention à Oulan-Bator. Ces deux thèmes permettront à la CNULCD de mettre davantage l'accent sur l'importance socio-économique de la protection des terres, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et la durabilité à long terme de la production liée aux terres. La décision relative au cadre d'action sur les pâturages et les éleveurs (point 5 de l'ordre du jour de la COP) favorisera la collaboration mondiale et le soutien à la conservation, à la gestion durable et à la restauration des pâturages, en référence à l'Année internationale des pâturages et des éleveurs 2026. Au sein du CST (point 5 de l'ordre du jour), les Parties examineront des orientations fondées sur la science visant à éviter, réduire et inverser la dégradation des terres agricoles et des sols.
- **Poursuite de l'examen du programme mondial sur la sécheresse** : au cours des dernières années, les Parties à la CNULCD ont établi un consensus solide sur les mesures nécessaires pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la CNULCD, en mettant l'accent sur une approche proactive : renforcer l'alerte précoce, évaluer la vulnérabilité à la sécheresse et ses impacts, et atténuer les risques de sécheresse. La COP 17 devrait traduire cette base en une décision forte en faveur de la coopération mondiale sur la sécheresse. La principale décision relative à la sécheresse sera examinée au titre du point 5 de l'ordre du jour de la COP, consacré aux cadres politiques, tandis que le CST examinera des orientations techniques visant à soutenir la planification et l'adaptation face à l'aridité et à la sécheresse dans l'ensemble des conventions de Rio et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (point 3c de l'ordre du jour du CST). Les questions relatives à la sécheresse figureront également au point 4 de l'ordre du jour du CRIC, consacré au financement (rapports du FEM et du Mécanisme mondial).
- **Participation du secteur privé** : Les entreprises privées jouent un rôle d'une importance cruciale dans les efforts visant à protéger et à restaurer les terres, et la COP 17 marque une étape décisive pour renforcer leur implication. La COP examinera les moyens d'encourager et d'impliquer le secteur privé dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, y compris les outils permettant d'atténuer les risques pour les investissements privés. La décision principale concernant la participation du secteur privé sera examinée au titre du point 8b de l'ordre du jour de la COP, et le point 4b de l'ordre du jour du CRIC (rapport du Mécanisme mondial) inclura également des considérations à ce sujet.
- **Participation de la société civile** : Les dernières COP ont vu une augmentation significative de la participation de diverses parties prenantes au processus de la CNULCD. Lors de la COP 17, les Parties examineront les mesures prises depuis la COP 16 pour faciliter la participation active des organisations de la société civile, des jeunes, des peuples autochtones, des communautés locales et d'autres groupes de parties prenantes aux réunions et activités organisées dans le cadre de la Convention (point 8 de l'ordre du jour de la COP). Les Parties seront également informées des progrès réalisés dans la mise en place du Caucus des peuples autochtones et du Caucus des communautés locales.
- **Réexamen de l'orientation stratégique de la CNULCD** : la COP 17 se prononcera sur la poursuite de l'élaboration du prochain cadre stratégique de la CNULCD, en s'appuyant sur le rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention (point 3 de l'ordre du jour de la COP).
- **Achever la réforme de l'interface science-politique** : le CST examinera les procédures et les modalités de la future interface science-politique (SPI) ainsi que les dispositions relatives à son soutien technique, en s'appuyant sur la décision de la COP 16 visant à articuler les travaux de la SPI autour de programmes de travail quadriennaux qui donneraient lieu à d'importants rapports phares sur l'interface science-politique (point 4 de l'ordre du jour du CST).

- Prochaines étapes concernant les cadres d'action de la CNULCD relatifs à l'égalité des sexes, au régime foncier, aux migrations et à la sécurité, ainsi qu'aux tempêtes de sable et de poussière.
- Synergies et relations avec d'autres conventions, organisations, institutions et agences internationales pertinentes.

La COP examinera également plusieurs questions d'ordre administratif et points habituels de l'ordre du jour, tels que le programme et le budget du secrétariat et du Mécanisme mondial (MM), ainsi que les progrès réalisés dans le cadre des rapports nationaux de 2026.

Les thèmes clés de la COP 17 sont négociés au sein de différents organes de la CNULCD, en fonction de leur nature. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux points de l'ordre du jour de la COP et des deux organes subsidiaires.

Principaux points à l'ordre du jour qui seront examinés par chaque organe à Oulan-Bator

CST	COP/COW	CRIC
• Fonctionnement futur de la SPI • Perspectives mondiales des terres 3 • Orientations scientifiques et politiques concernant les terres agricoles • Orientations scientifiques et politiques sur la planification et l'adaptation face à l'aridité et à la sécheresse • Rapport du SPI sur ses activités • Gestion des connaissances scientifiques et politiques	• Questions politiques : : ◦ Pâturages et éleveurs ◦ Sécheresse ◦ Égalité des sexes ◦ Régime foncier ◦ Tempêtes de sable et de poussière ◦ Migration et sécurité • Cadre stratégique futur • Engagement du secteur privé • Participation de la société civile • Relations et synergies • Plan de communication de la CNULCD • Budget de la CNULCD pour 2027-2028	• Rapport du CRIC 23 (Panama) • Rapports nationaux de 2026 • Prochaines étapes pour promouvoir le LDN • Mobilisation des ressources • Collaboration avec le FEM • Promotion du renforcement des capacités • Secrétariat et plan de travail et performances du Mécanisme mondial

Acronymes : SPI : Interface science-politique, LDN : Neutralité en matière de dégradation des terres, FEM : Fonds pour l'environnement mondial

3. Procédures et organisation des négociations

Cette section fournit des informations sur l'organisation des sessions de négociation officielles et sur ce qui est attendu des délégués, dans le but principal d'aider ceux qui découvrent le processus de la CNULCD à s'orienter avec succès au sein de la COP.

3.1. Organisation des travaux en séance plénière

The plenary debates of each body – COW, CRIC and CST – advance in a similar manner:

- Le président annonce le point de l'ordre du jour qui va être examiné et demande au secrétariat (ou parfois à une autre personne, par exemple le président d'un groupe de travail) de présenter ce point.
- Le secrétariat procède à une introduction, qui consiste généralement en un bref résumé du document préparé pour ce point de l'ordre du jour.
- Le président ouvre la discussion.
- Pour la plupart des points, chaque groupe régional ou de défense d'intérêts fait une déclaration présentant son point de vue sur le point à l'ordre du jour. Ces groupes sont généralement assez bien organisés et désignent des délégués spécifiques pour s'exprimer en leur nom sur les différents points.
- Après les groupes régionaux ou d'intérêt, les différents pays, puis enfin les observateurs, peuvent également prendre la parole.
- Pour de nombreux points, le débat en plénière est bref et se limite aux déclarations régionales. Cependant, il y a toujours des points sur lesquels de nombreux pays souhaitent exprimer leur point de vue en plénière.
- Lorsqu'il n'y a plus de commentaires de la salle, ou lorsque le temps alloué à un point est écoulé, le président clôt le point. Celui-ci fera ensuite l'objet de négociations au sein d'un groupe de contact, à moins qu'un accord ne soit conclu immédiatement en séance plénière.

Les instances se réunissent en séance plénière pour (1) la présentation/le premier débat de chaque point et (2) une fois les négociations sur un point terminées, afin d'adopter le texte définitif de la décision. Les négociations se déroulent au sein de groupes de contact, et avant qu'un point puisse être renvoyé à un groupe de contact, il doit être présenté en séance plénière. Souvent, les travaux en séance plénière avancent rapidement, car les pays souhaitent entamer les négociations sur chaque texte de décision. Il est également courant de commencer en séance plénière par les points sur lesquels il est le plus difficile de s'accorder – par exemple, comme mentionné précédemment, le budget est généralement le premier point présenté à la COW afin que le groupe de contact chargé du budget puisse se mettre immédiatement au travail.

3.2. Travaux des groupes de contact

En général, quatre groupes de contact sont créés : un pour la COW sur le budget, un pour les autres questions relevant de la COW, un pour le CST et un pour les questions relevant du CRIC. Afin de permettre également aux petites délégations de participer pleinement aux négociations, l'approche générale consiste à n'autoriser que deux groupes de contact à se réunir en parallèle, bien qu'il y ait parfois des exceptions à cette règle.

Chaque groupe de contact est ouvert à toute Partie souhaitant se joindre aux négociations, mais dans la pratique, les groupes régionaux ou d'intérêt désignent leurs représentants pour s'exprimer au nom du groupe. La taille des groupes varie : le groupe chargé du budget est généralement un petit groupe « réservé aux experts », comptant environ 10 à 12 négociateurs, tandis que les autres négociations attirent davantage de participants. Les groupes de contact peuvent décider de créer des sous-groupes plus restreints pour traiter de points spécifiques. La CNULCD étant un processus piloté par les Parties, la taille et la composition des groupes de contact relèvent de la prérogative de ces dernières. Un facilitateur ou deux co-facilitateurs sont désignés pour chaque groupe de contact ; il s'agit toujours de délégués nationaux.

Les projets de décision préparés par le secrétariat constituent le point de départ des négociations au sein des groupes de contact. Le déroulement habituel des négociations concernant une décision au sein d'un groupe de contact est le suivant :

- Le facilitateur invite les participants à formuler des observations générales sur le projet de décision.
- Le projet est amendé pour intégrer ces commentaires ; comme les différents groupes peuvent présenter des observations divergentes, certaines parties du projet de décision peuvent finalement faire l'objet de plusieurs approches alternatives.
- Le facilitateur ouvre la première lecture. Le texte du projet de décision est lu paragraphe par paragraphe, et les négociateurs approuvent le contenu ou proposent des modifications. À l'issue de la première lecture, certains paragraphes ont fait l'objet d'un accord unanime, d'autres comportent quelques détails mineurs à examiner plus en détail, et d'autres encore contiennent deux ou plusieurs variantes. Les parties du texte qui n'ont pas fait l'objet d'un accord sont placées entre crochets.
- Le facilitateur ouvre la deuxième, la troisième, la quatrième... lecture, et le texte est peaufiné et modifié jusqu'à ce qu'il fasse l'objet d'un accord global.
- En règle générale, le texte qui a fait l'objet d'un accord ne peut plus être rouvert à la négociation, bien que les Parties décident parfois que « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu », ce qui signifie que même le texte approuvé peut encore faire l'objet de modifications jusqu'à la toute fin des négociations.

Entre les différentes lectures, une pause est généralement prévue afin que chaque groupe régional ou groupe d'intérêt puisse se concerter en interne sur ses positions. Lorsqu'un projet de décision fait l'objet d'un accord complet au sein d'un groupe de contact, il est renvoyé à la séance plénière de l'organe qui l'a initié (COW, CRIC ou CST) en vue de son adoption formelle. On part du principe qu'un texte approuvé au niveau du groupe de contact est acceptable pour toutes les Parties et donc prêt à être adopté.

Bien que les séances plénières de la COW, du CRIC et du CST puissent approuver un projet de décision finalisé au sein d'un groupe de contact, elles ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions. Seule la séance plénière de la COP est habilitée à le faire. D'un point de vue formel, le CRIC et le CST ne formulent que des « recommandations » à l'intention de la COP. Ainsi, les projets de décision approuvés au niveau des séances plénières du CRIC ou du CST ne sont pas encore définitifs, mais doivent également être transmis à la séance plénière de la COP pour adoption. Pour la plupart des décisions, cette procédure est rapide. Si, toutefois, une décision convenue au niveau d'un groupe de contact est soumise à la plénière, deux possibilités se présentent : si la modification demandée par rapport au texte convenu est mineure mais importante, par exemple la correction d'une faute de frappe, elle peut être immédiatement approuvée lors de la plénière. Si, en revanche, cette modification est telle que de nombreux groupes et pays souhaiteraient en discuter plus en détail, le projet de décision est généralement renvoyé au groupe de contact, car la séance plénière n'est pas destinée à des négociations approfondies.

3.3. Rôle des bureaux de la COP, du CRIC et du CST

Les trois bureaux sont officiellement chargés de superviser l'organisation des sessions et de régler toute question de procédure. Le bureau de la COP compte neuf vice-présidents et un président, élus de manière à ce que chaque région géographique soit représentée par au moins deux membres. Un représentant officiel du pays hôte est généralement élu par acclamation lors de l'ouverture de la COP en tant que président ; ainsi, pour la COP 17, le président sera un représentant officiel de la Mongolie. Les bureaux du CRIC et du CST comptent chacun cinq membres, y compris le président (un par région). Le bureau de la COP est élu au début de la COP, tandis que les vice-présidents des bureaux du CRIC et du CST sont élus à la fin de la session de l'organe subsidiaire concerné. Les présidents du CST et du CRIC sont élus lors de la dernière séance plénière de la COP (conformément aux décisions 25/COP.10 et 13/COP.13). Au cours de leurs sessions, les bureaux respectifs se réunissent généralement tous les jours.

3.4. Rôle du secrétariat et du Secrétaire général

Le secrétariat est le « moteur » qui soutient la COP et ses organes subsidiaires. Il conseille les bureaux dans leurs travaux et est chargé de la documentation (tant sur le fond que sur la forme), de l'ordre du jour, de l'organisation des travaux, de la planification des installations avec le pays hôte, de l'organisation des déplacements des participants parrainés, etc. Pendant les sessions et les groupes de contact, le secrétariat apporte son soutien aux présidents et aux facilitateurs tant sur les questions de fond que sur les questions de procédure.

Le secrétariat s'appuie sur l'expertise du secrétariat des Nations unies pour prendre en charge certains aspects spécifiques de la conférence. Des experts en documentation gèrent la reproduction et la diffusion des documents ainsi que l'organisation des révisions et traductions en cours de session, tandis que le service de sécurité des Nations unies est chargé des mesures de sécurité. Certains de ces services sont fournis à distance : par exemple, les projets de décision finalisés sont souvent envoyés au siège des Nations unies à Genève pour y être révisés, ce qui peut parfois compliquer les calendriers en raison du décalage horaire avec certains lieux d'accueil de la COP.

Le Mécanisme mondial (MM) n'intervient pas dans l'organisation de la COP, mais il soumet son rapport à la COP et participe également à de nombreux autres points de l'ordre du jour. Pour ces points, le MM est présent lors des négociations et fournit des informations si nécessaire, mais il n'est pas censé apporter un soutien procédural au président, seulement des conseils sur les questions de fond.

4. Le segment de haut niveau et l'Agenda d'Action

Le segment de haut niveau se déroulera au cours de la deuxième semaine de la COP s'articulera autour de dialogues ministériels et d'événements spéciaux de haut niveau. Une cérémonie d'ouverture, organisée sous l'égide du pays hôte, se tiendra le lundi de 9 h à 11 h. Cette cérémonie comprendra des allocutions de hauts responsables ainsi qu'un spectacle culturel.

L'Agenda d'Action désigne un cadre de mobilisation visant à faciliter l'engagement des acteurs non étatiques dans le cadre de la CNULCD. Il vise également à accélérer les actions sur le terrain en renforçant la coopération, la collaboration, les innovations et les investissements nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la CNULCD.

Pendant la COP, l'Agenda d'Action constitue un espace mondial de mise en réseau accueillant de nombreux événements de haut niveau, réunions, tables rondes, activités et autres manifestations organisés en parallèle des travaux de la COP et de ses organes subsidiaires, dans la zone bleue et dans la zone verte. L'Agenda d'Action constitue ainsi une plateforme permettant d'aligner les initiatives volontaires, les coalitions, les projets et les programmes élaborés et mis en œuvre par les villes, les communautés locales et les peuples autochtones, le secteur privé, les institutions financières, les parlementaires, les entités des Nations unies et le monde académique sur le processus et les objectifs de la Convention.

Bien que l'Agenda d'Action se déroule pendant les deux semaines de la COP, seules les quatre journées thématiques organisées au cours de la deuxième semaine qui s'inscrivent dans le cadre du segment de haut niveau. Les événements des journées thématiques comprennent, entre autres, trois dialogues ministériels ainsi que le « Gender Caucus » qui figurent à l'ordre du jour officiel de la COP (c'est-à-dire parmi les séances plénières officielles), ainsi que plusieurs événements spéciaux de haut niveau. De nombreux événements spéciaux réunissent également des participants de haut niveau et, bien qu'ils ne figurent pas à l'ordre du jour officiel de la COP, leurs résultats sont généralement reconnus par la COP et intégrés au rapport de la COP à titre d'information.

Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu de chaque journée thématique ainsi que des principaux événements prévus. Tous les événements mentionnés se tiendront dans la Zone bleue, dans les espaces suivants : l'« Action Dome » (espace dédié aux événements spéciaux), la « Host Country House », les pavillons, les salles d'événements parallèles ainsi que les salles de réunion.



Journée de la finance (24 août)

La restauration des terres à grande échelle nécessite environ un milliard de dollars par jour, mais les financements actuels sont insuffisants. La Journée de la finance réunira des ministres des Finances, des banques de développement et des représentants du secteur privé afin d'identifier des solutions pour réduire le déficit de financement et accélérer la mobilisation d'investissements à grande échelle.

Au cours de cette journée, les acteurs des chaînes de valeur liées à l'utilisation des terres se réuniront afin d'échanger sur les moyens de promouvoir des pratiques de gestion durables de gestion des terres, de mobiliser des investissements en faveur de la restauration des terres et de renforcer la résilience face à la sécheresse. Compte tenu de la présence de nombreux dirigeants, de ministres et d'autres parties prenantes clés, différents événements thématiques et sectoriels se dérouleront en parallèle. Le programme comprend notamment :

- Ouverture du segment de haut niveau
- Dialogue ministériel sur les mécanismes financiers innovants pour des terres saines et une résilience face à la sécheresse
- Forum « Business4Land »
- Lancement de l'initiative phare sur les pâturages
- Forum sur le secteur minier
- Forum de haut niveau et défilé « Fashion for Land »
- Événement ministériel spécial de haut niveau sur la sécurité et les migrations



Journée de l'eau (25 août)

D'ici 2050, trois quarts de la population mondiale pourraient être exposés aux effets de la sécheresse. La Journée de l'eau mettra en évidence les liens étroits entre les ressources en terres et en eau, tout en promouvant une approche proactive de la gestion des risques de sécheresse et en renforçant la coopération pour une gestion intégrée et durable de ces ressources.

- Dialogue ministériel sur l'accélération de la résilience face à la sécheresse
- Événement consacré au mécanisme d'investissement pour la gestion des risques de sécheresse (DRIF)
- Événement et assemblée du partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse

- "L'eau comme trait d'union : créer une dynamique en vue de la Conférence des Nations unies sur l'eau"
- "Des chutes Victoria à Oulan-Bator" (liens entre la Convention de Ramsar et la CNULCD)
- "Développer la Grande Muraille Verte grâce à l'intégration continentale"
- Séance plénière de l'Alliance internationale pour la résilience face à la sécheresse (IDRA)
- Forum des parlementaires



Journée de la terre et des peuples (26 août)

Les pâturages assurent la subsistance de quelque 500 millions de personnes, mais restent pourtant parmi les écosystèmes les plus sous-évalués au monde. La « Journée de la terre et des peuples » placera la voix des gardiens de la terre au cœur des discussions, en mettant en avant les points de vue des peuples autochtones, des communautés locales, des éleveurs, des jeunes, des femmes et des organisations de la société civile.

- Dialogue ministériel sur la restauration des pâturages et le bien-être des communautés pastorales
- Caucus sur l'égalité de genre
- Forum des jeunes
- Événement spécial sur les pâturages
- Événement spécial sur le Caucus des peuples autochtones et le Caucus des communautés locales
- Événement spécial de haut niveau sur les synergies des Conventions de Rio



Journée des systèmes alimentaires et de la santé des sols (27 août)

D'ici 2050, le monde devra accroître la production alimentaire d'au moins 50 %, tout en restaurant les terres agricoles et en préservant la santé des sols à une échelle sans précédent. La Journée des systèmes alimentaires et de la santé des sols mettra en évidence les liens étroits entre la restauration des terres, la sécurité alimentaire, la productivité agricole et les moyens de subsistance des communautés agricoles. Le programme comprend :

- Événement ministériel spécial de haut niveau sur les systèmes alimentaires et la santé des sols
- “Des sols vivants, des terres productives : des politiques à la mise en œuvre”
- Événement de l'initiative mondiale pour la sécurité alimentaire
- “Réorientation du soutien public en faveur de la transformation des systèmes alimentaires”
- Table ronde du secteur privé et des partenaires d'investissement
- “La transformation des systèmes alimentaires en marche : l'agroécologie dans ses principes, ses politiques et ses pratiques”
- Événement au sujet du Manifeste « Youth4Soil » et célébration de l'Année internationale des agricultrices
- Clôture de l'Agenda d'Action et perspectives d'avenir: de Riyad à Oulan-Bator jusqu'à la COP18

Les dialogues ministériels sont ouverts à toutes les délégations accréditées dans la « Zone bleue » du lieu de la conférence, ainsi qu'aux organisations et institutions observatrices. Ils bénéficieront de services d'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU. Seuls certains des autres événements disposeront de services d'interprétation, généralement limités à certaines langues et assurés par les organisateurs concernés.

5. Comment rester informé pendant la COP

Pendant la COP, le calendrier des réunions, des négociations et des événements évolue en permanence, et il est important de trouver rapidement les informations les plus récentes et les plus fiables. Depuis la COP14, la CNULCD dispose d'une application dédiée à la conférence qui donne accès à tous les documents officiels et autres informations pertinentes, et fournit également les horaires actualisés ainsi que l'attribution des salles. Cette application est disponible gratuitement pour différents systèmes d'exploitation mobiles.

Au début de chaque journée de la COP, le Journal quotidien constitue la principale source d'information. Il est produit par les services de conférence de la CNULCD et présente le calendrier et le programme prévus pour la journée, y compris les horaires et les lieux des séances plénières, des groupes de contact, des événements spéciaux et des événements parallèles, ainsi que des réunions régionales et des réunions de groupes d'intérêt. Le Journal présente également le programme qui s'est achevé la veille. Il sera publié sur l'application et sur le site web de la CNULCD (lien : <https://www.unccd.int/cop17/daily-journal>) pour chaque journée de la COP. Le calendrier des réunions sera également affiché sur des écrans dans les différents couloirs du centre de conférence, afin de guider les participants vers les lieux de réunion.

Pour ce qui est des avancées de fond, les rapports quotidiens en ligne de l'Earth Negotiations Bulletin (ENB) fournissent une description détaillée de ce qui a été négocié, de qui a proposé quoi et de la suite des événements. Ils sont accessibles à l'adresse suivante :

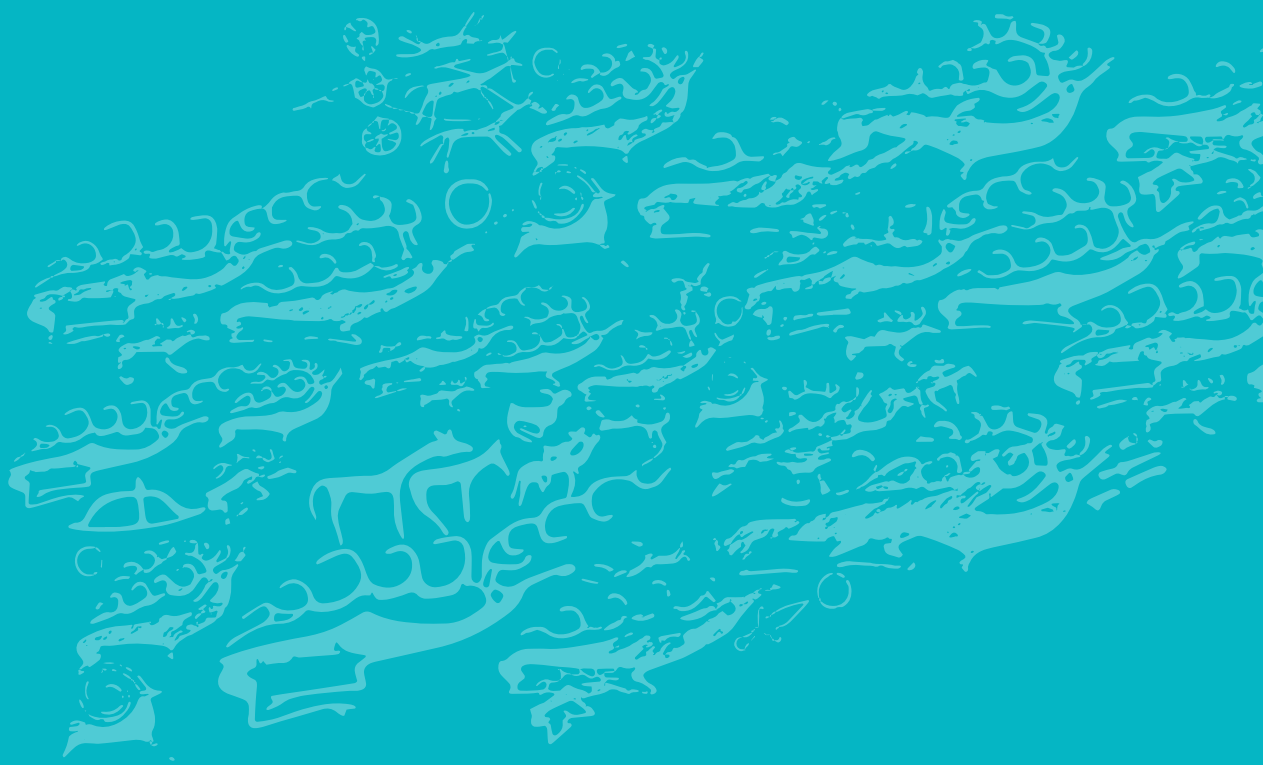
<https://enb.iisd.org/negotiations/un-convention-combat-desertification-unccd>



United Nations
Convention to Combat
Desertification



UNCCD
COP17
ULAANBAATAR 2024



United Nations
Convention to Combat
Desertification



UNCCD
COP17
ULAANBAATAR 2026